



Compte Rendu du Conseil d'Administration
du CIAS du 24 novembre 2015

Etaient présents :

1^{er} Collège, Elus : Mesdames Béhotéguy Maïder, Berlan Simone, Houet Muriel et Altuna Claudine, Messieurs Bussiron Yves, Larrodé Pascal, Mailharrancin Jean Claude.

2^{ème} Collège, Représentants d'organismes sociaux : Mesdames Bareigts Christiane, Galharret Pépita, Messieurs Colin Patrick, Lenguin Jean et Dumaz Bernard.

Assistaient également : Monsieur Mathias Prat, Administration générale du CIAS

Ordre du jour :

*Décisions modificatives n°2, Budget Général du CIAS et Budget Annexe du Service d'Aide à Domicile

*Service d'Aide à Domicile : Budget Prévisionnel 2016 et Tarif 2016

*Affectation du résultat du Compte Administratif 2014

*Ressources Humaines :

- Participation financière du CIAS à la mutuelle santé des agents et aux garanties de prévoyance
- Convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Bidache au profit du CIAS

*Questions diverses

Préalables

Mme Galharret arrive vers 19h30.

Décision modificative n°2 Budget Général du CIAS

Mme la Présidente laisse la parole à Mathias Prat, Responsable de l'Administration Générale du CIAS, qui expose les besoins en crédits budgétaires.

Le montant des intérêts et commissions de non utilisation de la Ligne de Trésorerie du CIAS s'avèrent plus élevés que prévus lors du vote de Budget Prévisionnel. De plus, la mensualité de décembre 2014 n'a pu être imputée au budget 2014 et se trouve donc reporté sur 2015. Il est nécessaire de rajouter 120,00 € au compte c/6688 Autres charges financières. Ces crédits sont pris au c/6262 Frais de Télécommunication

Fonctionnement	Diminution de Crédits	Augmentation de Crédits
D 6262 Frais de télécommunication	120,00 €	0,00 €
D 6688 Autres charges financières	0,00 €	120,00 €
Total Fonctionnement	120,00 €	120,00 €
Total général		0,00 €

Le CA approuve la décision modificative n°2 du Budget Général du CIAS à l'unanimité.

Décision modificative n°2 Budget Annexe du Service d'Aide à Domicile

Mme la Présidente laisse la parole à Mathias Prat, Responsable de l'Administration Générale du CIAS, qui expose les besoins en crédits budgétaires.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses de personnel dépassent l'enveloppe de crédits attribuée lors du vote du Budget Prévisionnel 2015 du Service d'Aide à Domicile. Il est nécessaire de rajouter 72 000 € au c/64111 afin de couvrir une partie des salaires et charges patronales de novembre et ceux de décembre. Il est précisé que les crédits initialement prévu au vote du Budget Primitif étaient basés sur un volume d'activité de 24 000 heures, alors que la projection à fin 2015 sera de 27 000 heures d'aide à domicile. Cette hausse de l'activité se traduit également par une augmentation des produits de la tarification pour 53 863 € au c/7318. En complément de recettes, le Service a perçu une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques qui participe à la prise en charge les coûts de remplacement des agents partis en formation pour 8 327 €. Enfin le remboursement par la Communauté de Communes du Pays de Bidache des agents mis à disposition pour des remplacements d'agents d'entretien indisponibles permet d'inscrire 9 810 € supplémentaires en recette au c/7588.

Pour la section d'investissement, l'inscription du solde d'exécution reporté de 2014 en dépenses au compte 001 pour 1 237,86 € est équilibré en inscrivant le même montant de 1 237,86 € en recette au compte 007 déficit prévisionnel d'investissement.

Fonctionnement	Dépenses Augmentations de crédits	Recettes augmentations de crédits
D 64111 Rémunération principale	72 000,00 €	
R 7318 Produits de la tarification		53 863,00 €
R 7488 Autres produits		8 327,00 €
R 7588 Autres produits divers de gestion courante		9 810,00 €
Total Fonctionnement	72 000,00 €	72 000,00 €
Investissement		
D 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 237,86 €	
R 007 Déficit prévisionnel d'investissement		1 237,86 €
Total Investissement	1 237,86 €	1 237,86 €
Total Général	73 237,86 €	73 237,86 €

Le CA approuve la décision modificative n°2 du Budget Annexe du Service d'Aide à Domicile à l'unanimité.

Service d'Aide à Domicile : Budget Prévisionnel 2016 et Tarif 2016

Mme la Présidente laisse la parole à Mathias Prat, Responsable de l'Administration Générale du CIAS, qui expose le projet de Budget 2016 du Service d'Aide à Domicile qui sera soumis à l'approbation des services du Conseil Départemental.

Le détail des évolutions de charges et produits est présenté dans le rapport joint en annexe 1 à ce compte rendu.

Dans les nouvelles mesures, est proposé le projet d'indemnité de chaussure. Le Conseil d'Administration a souhaité avoir plus de précision sur le caractère obligatoire du port des chaussures de sécurité pour les aides à domicile.

Concernant la fourniture de ces chaussures de sécurité, Messieurs Bussiron et Mailharrancin souhaitent également que la possibilité d'une commande groupée soit envisagée.

Madame la Présidente propose que les Services du CIAS vérifient si le port des chaussures de sécurité est une obligation réglementaire.

Dans les nouvelles mesures, est proposé la participation de la Collectivité à la protection sociale complémentaire des agents tel que définie dans le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Conseil d'Administration demande quelles sont les mesures mises en place dans les autres collectivités du territoire.

M Prat détaille les participations proposées par les Communes qui sont de l'ordre de 10 € pour la garantie de prévoyance uniquement sauf pour la Commune de Bardos qui participe à hauteur de 15 € pour la prévoyance et 30 € pour la mutuelle santé. Il n'y a pas de participation à la protection sociale complémentaire dans les Communes d'Arancou et Bergouey Viellenave. Il expose également le principe du contrat collectif de garantie de maintien de salaire qui pourrait être mis en œuvre dans le courant du 1^{er} trimestre 2016 pour les agents du CIAS.

Mme Houet demande que soit vérifié si le versement d'un capital décès fait partie du contrat de garantie de maintien de salaire, et si le principe d'un contrat collectif peut être appliqué à la mutuelle santé.

M Prat précise que de nombreux investissements ont été réalisés en 2015, acquisition du véhicule de service, ordinateur de la responsable de service, logiciel de gestion des plannings. Au programme d'investissement 2016 est prévu de finaliser la mise à jour du matériel informatique avec l'acquisition d'un nouvel ordinateur, ainsi que le module de gestion des déplacements des aides à domicile, nécessaire au remboursement au réel des frais kilométriques.

M Prat expose également les propositions d'affectation de résultat 2014 faite par le biais du Budget Prévisionnel 2016 : les 77 655,93 € d'excédent 2014 sont ventilé entre l'apurement du déficit de fonctionnement 2013 reporté pour 30 424,49 € et en réserve d'investissement pour 47 231,44 €.

Le tarif résultant de la proposition de budget 2016 est de 20,02 € de l'heure. Le Conseil d'Administration se prononcera sur le Budget Prévisionnel 2016 après le retour des services du Conseil Départemental.

Affectation du résultat du Compte Administratif 2014

Mme la Présidente laisse la parole à Mathias Prat, Responsable de l'Administration Générale du CIAS, qui rappelle l'obligation de délibérer sur l'affectation de résultat de l'exercice 2014 avant le 31

décembre 2015. L'affectation définitive du résultat d'exploitation étant fonction des remarques de l'autorité de tarification, le Conseil d'administration doit se prononcer sur une affectation provisoire de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2014 pour 77 655,93 € en réserve de compensation au compte 1068668.

Le déficit d'investissement de 1 237,86 € est lui reporté en dépenses d'investissement au compte 001 « déficit d'investissement reporté » du Budget 2015 du Service d'Aide à Domicile.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement 2014 en réserve de compensation et de reporter le déficit d'investissement 2014 en dépense d'investissement au budget 2015.

Ressources Humaines :

- Participation financière du CIAS à la mutuelle santé des agents et aux garanties de prévoyance

Lors de la présentation de la proposition de budget 2016, le Conseil d'Administration a débattu du projet de participation de la Collectivité à la protection sociale complémentaire des agents.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- Mettre en place une participation pour la garantie santé et la garantie prévoyance
- Préciser que la participation est attribuée aux contrats et règlements ayant fait l'objet de la délivrance d'un label et figurant sur la liste publiée par la DGCL sur son site Internet.
- Ouvrir la participation aux agents fonctionnaires stagiaires et titulaires, à temps complet ou non complet, aux agents non titulaires en CDD ou CDI
- Arrêter la participation à 10 € net pour la garantie prévoyance avec un reste à charge de 3 € net minimum pour l'agent
- Arrêter la participation à 15 € net pour la garantie santé
- Verser la participation aux agents par le biais de leur bulletin de salaire.

- Convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Bidache au profit du CIAS

Mme la Présidente détaille les éléments du contexte : Un agent fonctionnaire titulaire du Service d'Aide à Domicile également titulaire d'un emploi à la Commune de Bidache a quitté ses fonctions d'aide à domicile. Cet agent doit à la Collectivité 167,95 h qui ont été rémunérées mais non travaillées. Avec l'accord de l'agent et avec l'accord de la Commune de Bidache, une convention de mise à disposition a été établie entre la Commune de Bidache et le CIAS du Pays de Bidache. Cette convention définit les modalités de la mise à disposition de l'agent concerné qui remboursera les heures dues sous la forme d'heures d'aide à domicile chez un bénéficiaire. Ces heures ne donneront pas lieu à rémunération complémentaire. Il est également précisé que dans le cas où la mise à disposition cesserait avant l'épuisement des heures dues, l'agent devra rembourser le reliquat.

Après avoir entendu l'argumentation de Mme la Présidente, le Conseil d'administration autorise à l'unanimité la Présidente à signer la convention jointe en annexe 2 de ce compte rendu.

Questions diverses

Mme Bareigts et M Colin prennent la parole pour informer le Conseil d'Administration sur la Distribution Alimentaire. Le nombre de familles reçues reste stable autour de 26 familles en moyenne par distribution. Les bénévoles constatent qu'il y a une baisse nette des quantités remises par la Banque Alimentaire et Bayonne depuis plusieurs semaines. Cette baisse est généralisée et non spécifique à la distribution de notre territoire.

La séance est levée vers 21H00.